

PLACE(S) AUX ENFANTS Appel à projets artistiques et culturels



ANNEXE 2

Le projet, signalétique et mobilier

Les Place(s)s aux enfants sont un nouveau type d'espace public au coeur des quartiers. Ces espaces piétonnisés, végétalisés aux abords des écoles de la ville, deviennent des places animées, tout au long de l'année, grâce aux aménagements et aux aménités déployés. En effet, en apaisant la circulation motorisée, les Places aux enfants offrent des « terrains de jeux » où se développent des initiatives locales, adaptées au contexte du site.

Afin de conférer une identité marquée à l'échelle de la ville, un designer a séquencé les Places aux enfants en 3 zones spatiales, perméables entre elles :

- Un sas d'entrée, assurant la connexion au quartier, aménagé en chicane pour le contrôle d'accès des véhicules, dénommée « l'entrée jardinée », également aménagée en chicane de sortie;
- Un espace linéaire où s'implante un « espace de jeux » défini à l'aide de marquage au sol et de mobilier adapté ;
- Le parvis de l'école transformé en espace accueillant et convivial.

Du mobilier désigné pour les Places aux enfants est / sera déployé, en fonction des sites et des projets.

L'identité de ces espaces publics se traduit également par l'attention portée à la palette végétale, aux revêtements et à la réalisation de marquage au sol.

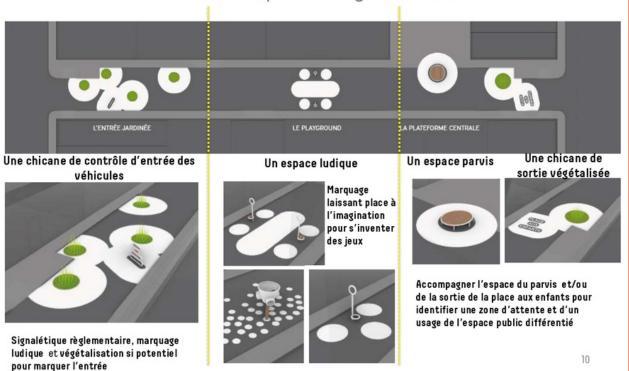
Les documents graphiques ci-dessous synthétisent ces éléments.





Intentions spatiales

Définies par l'aménagement transitoire

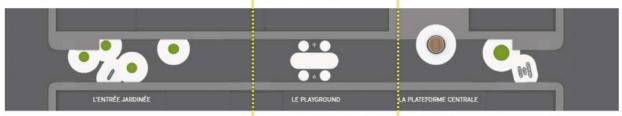




Intentions spatiales

Définies par l'aménagement transitoire

Eléments marqueurs à intégrer dans l'aménagement définitif, conférant une identité « PAE » Adaptation possible en fonction du site, en envisager à la marge



- Implantation des fosses jardinées pour créer visuellement une entrée de square et de fait dissuader l'entrée des véhicules + amorcer la décélération des ayants droit. Elles peuvent venir épouser le marquage blanc, voir s'étendre au-delà autant que possible selon situation. La plantation d'arbres est attendue si possible, dans le respect de la visibilité.
- Pose d'un cairn signalétique, à l'entrée dans le sens de la circulation des véhicules dans la mesure du possible.
- > Pose en léger retrait, voire un peu protégé pour éviter confrontation directe avec les véhicules mais doit rester visible.
- > Positionnement selon un angle d'ouverture invitant à entrer dans la PAE.
- > Aménagement en créant un îlot ludique, où le sol répond à cet usage, permettant également de protéger les utilisateurs de la circulation.

- Espace de jeux à prévoir dans chacune des rues, version simple ou double
 Prévoir un sol dur en raccord avec l'essence du projet et les marquages au
- Plateforme centrale à intégrer dans un aménagement rappelant la forme du mobilier
- Au niveau de la 2^{ème} entrée, possibilité d'un marquage pochoir PAE.
- Si la configuration de la rue le permet, possibilité d'implanter un cairn au niveau de la 2^{ème} entrée (grande et large surface)
- travail sur une chicane végétalisée de sortie arborée également si possible faisant écho aux espaces végétalisés créés sur l'autre entrée et le reste de l'espace.

11

Marquages au sol issu du transitoire : possibilité de retrouver les formes arrondies par un jeu de matière, de revêtements.



Mobiliers marqueurs designés par A. Moronnoz

Entrée / chicane jardinée :



Espace de jeux :



Mât version filet Hauteur : 2600 mm



Måt version basket Hauteur: 2600 mm

Plateforme centrale:



Version plateau Diamètre: 1750 ou 2400 mm

Version anneau Diamètre : 1750 ou 2400 mm

12



Mobiliers confort designés par A. Moronnoz

